

L'inspectrice de l'Education nationale  
de la circonscription du premier degré

A

l'ensemble des membres des équipes  
pédagogiques (enseignants des classes  
maternelles et élémentaires, enseignants  
spécialisés, maîtres formateurs, directeurs)

## NOTE DE SERVICE N°3 : Rendez-vous de carrière

**Cette note est à communiquer et à faire émarger par l'ensemble de l'équipe  
pédagogique y compris les personnels rattachés administrativement à l'école.**



CIRCSCRIPTION DE LOGNES

**Sophie Gigon**  
Inspectrice de l'Education  
nationale

Circonscription de Lognes

Téléphone  
01 64 68 92 83

Fax  
01 60 06 64 93

Courriel  
[ce.0772143l@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772143l@ac-creteil.fr)

Site : <http://ien-lognes.circo.ac-creteil.fr>

95 bd du Segrais  
77185 Lognes

### Références :

- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière
- Référentiel de compétences professionnelles attendues pour l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO n° 30 du 25 juillet 2013)
- Document de référence de l'entretien
- <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

La réforme de l'évaluation comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement des personnels enseignants et des rendez-vous de carrière pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

### I. RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle :

- Le premier rendez-vous de carrière concerne les personnels qui sont **dans la deuxième année du 6e échelon l'année du rendez-vous de carrière.**
- Le deuxième rendez-vous de carrière concerne les personnels qui ont, au cours de l'année du rendez-vous de carrière une ancienneté comprise **entre 18 mois et 30 mois dans le 8e échelon.**
- Le rendez-vous de carrière pour l'accès à la hors classe concerne les enseignants se situant **dans la deuxième année du 9e échelon de la classe normale.**

Les rendez-vous de carrière permettront également d'apprécier la valeur professionnelle en vue de déterminer :

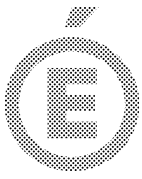
- Pour le premier, l'avancement accéléré du 6e au 7e échelon ;
- Pour le second, l'avancement accéléré du 8e au 9e échelon ;
- Pour le troisième, le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en situation professionnelle qui sera suivie d'un entretien avec l'IEN.

À l'issue du rendez-vous de carrière, le compte-rendu dont le modèle est arrêté par le Ministre chargé de l'Education nationale est communiqué à l'enseignant qui peut, à cette occasion, formuler par écrit des observations dans un délai de trois semaines. Lors de l'entretien, les échanges se déroulent par référence aux différents items contenus dans le [«document de référence de l'entretien»](#).

### II. L'OUTIL DE GESTION SIAE

Cet outil, dénommé SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation des personnels enseignants), est présent dans l'espace I-Prof, il organise les différentes étapes du rendez-vous de carrière.



#### Pour l'IEN et les évalués

- Organise les étapes du rendez-vous de carrière : programmation de l'inspection et de l'entretien avec l'IEN.

#### Pour l'IEN

- Informe sur les personnels à évaluer au cours de l'année N+1
- Permet de renseigner directement le compte rendu du rendez-vous de carrière : niveau d'expertise par compétence et appréciation littérale
- Gère automatiquement les notifications aux évalués, après validation des évaluateurs, à toutes les étapes du rendez-vous de carrière.

#### Pour les évalués

- Informe avant les congés d'été tous les personnels concernés qu'ils bénéficieront d'un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire suivante
- Notifie les appréciations des évaluateurs
- Permet de renseigner des observations (dans les trois semaines qui suivent la notification)
- Notifie l'appréciation finale du DASEN.

L'enseignant(e) éligible à un rendez-vous de carrière pour l'année 2018-2019 a été informé(e) avant ou pendant les congés d'été 2018 via son espace I-PROF.

L'IEN planifie le rendez-vous de carrière via la plate-forme SIAE. Un courriel d'avertissement est adressé à l'intéressé(e) à son adresse ac-creteil. L'enseignant doit alors se rendre dans son espace I-Prof pour accepter le rendez-vous. Il peut télécharger le document de référence de l'entretien cité plus haut.

### **III. LES MODALITES ET LES ATTENDUS DANS LE CADRE DE L'INSPECTION**

Le rendez-vous de carrière s'inscrit dans un protocole d'évaluation et de formation des maîtres. Il a pour objectif essentiel d'évaluer et de reconnaître l'ensemble de votre travail, compte tenu de vos conditions particulières d'exercice, elle n'est donc pas tributaire de votre performance particulière le jour de la visite.

#### 1. Compétences évaluées lors de l'inspection

*« Le professeur, professionnel porteur de savoirs et d'une culture commune »*

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves.
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

*« Le professeur, acteur de la communauté éducative, pédagogue au service de la réussite de tous les élèves »*

- Coopérer au sein d'une équipe.
- Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement.
- Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages.
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

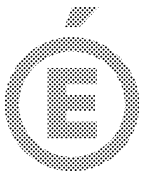
#### 2. Déroulement du rendez-vous de carrière : inspection et entretien

##### ➤ L'observation en situation

L'observation de la pratique de la classe s'exercera à travers une ou plusieurs séances d'activités impliquant le maître et les élèves. Il s'agira lors des séances de privilégier de véritables situations d'apprentissage.

Le choix des séquences sera généralement déterminé par votre emploi du temps. Toutefois, une demande particulière pourra être faite pour examiner plus spécifiquement un aspect de l'enseignement dispensé.

Cette observation vise à évaluer la maîtrise des disciplines enseignées, l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre de votre enseignement, la prise en compte de la



diversité des élèves et des travaux permettant l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

Lors de l'observation, une importance particulière sera portée :

- À la mise en œuvre effective des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Aux acquisitions des élèves et à leur suivi dans le cadre des différents dispositifs d'aide.
- Au cadre dans lequel travaillent les élèves : organisation et utilisation de l'espace, affichage référentiel.
- Au climat de travail de la classe : relation enseignant-élèves, relation entre les élèves.
- À la gestion du temps de l'élève, et notamment, aux équilibres : des volumes d'apprentissages et de leur place dans une journée en lien avec les rythmes scolaires, des types d'activités, des formes d'organisation, de la répartition des domaines d'activité et des disciplines sur la journée, la semaine, le mois et l'année.
- À la place accordée quotidiennement aux temps de lecture et d'écriture, dans les différents domaines disciplinaires.
- À ce qui est fait dans la classe et dans l'école pour que tous les élèves réussissent et que leurs besoins soient pris en compte (différenciation pédagogique - APC- PPRE- PAP).
- À votre participation active à l'exploitation des évaluations, aux actions définies dans le projet d'école et aux travaux pédagogiques du conseil des maîtres de cycle.

➤ L'entretien individuel

Il est l'occasion d'un dialogue professionnel et permettra d'établir une analyse critique des séances, d'identifier les points forts et ceux qui sont susceptibles d'être améliorés en référence au référentiel de compétences professionnelles. Le « document de référence de l'entretien » pourra servir de conducteur et permettra d'aborder plus aisément cet entretien.

➤ Le compte rendu du rendez-vous de carrière

Il mentionne le degré de maîtrise pour chacune des compétences citées ci-dessus et une appréciation littérale de l'IEN.

Il est adressé à l'enseignant via l'outil de gestion SIAE.

3. Condition matérielle de l'entretien

Le directeur et l'enseignant inspecté doivent s'assurer des bonnes conditions matérielles du temps d'observation (informer les élèves, prévoir un emplacement pour l'IEN) et d'entretien (disponibilité de l'enseignant et des locaux).

4. Documents à mettre à disposition de l'IEN

- Les documents réglementaires (registre d'appel, consignes de sécurité, emploi du temps)
- Les outils de l'enseignant (cahier journal, programmations, progressions, fiches de préparation...)
- Les orientations et les actions du projet d'école
- Les outils des élèves (cahiers, classeurs, cahier de correspondance, référentiels d'aides, productions...)
- Les évaluations de classe
- Le LSU
- Les documents relatifs aux différents dispositifs de différenciation ou d'aide mis en place (compte rendu conseil de cycle, analyse des évaluations nationales, PPRE, PAP, APC, liaison avec le RASED).

• Pour l'inspection des directeurs:

Les directeurs mettront à disposition les documents suivants:

- \* registre matricule
- \* registre de sécurité
- \* compte-rendu des conseils de cycles et d'école

L'entretien portera sur le fonctionnement de l'école (gestion administrative, pédagogique, relationnelle).

Bien cordialement,

L'inspectrice de l'Education nationale

Sophie Gigon